

Les habitas légers : cul de sac social ou territoires libérés pour une autre économie ?

Au départ de la réflexion sur le développement de l'habitat mobile et la répression qui s'y rattache, l'intuition que ce fait de société qui semble être un pis aller et presque une fatalité ouvre une réflexion intéressante et porteuse de nouveaux concepts sur les changements de mode de vie et sur l'évolution possible vers une économie différente.

Une analyse de l'habitat léger, nomade ou éphémère –c'est-à-dire à faible empreinte, réversible ou démontable, considéré sous ses aspects sociaux, anthropologiques, économiques, écologiques, juridiques, historiques, est forcément périlleuse. RELIER se propose néanmoins d'apporter sa contribution en essayant d'éviter quelques écueils comme l'interprétation communautariste, la stérilité du débat habitat choisi / habitat subi, ou le choix de la précarité comme seul critère pertinent.

LES RESISTANCES A L'IDEE D'HABITAT MOBILE

L'habitat mobile remet en cause les habitudes de penser de la majorité des occupants des territoires : les sédentaires. La sédentarité est élevée au rang de valeur de référence, a priori menacée par des migrants sans racines territoriales immédiatement identifiables, dont la mobilité met en lumière des évolutions de la société rapides et difficiles à conceptualiser. La résistance à l'idée d'habitat mobile s'abreuve à différentes sources.

Les préjugés anciens

Première origine, ancienne, ancrée, le refus de la migration et de l'immigration de populations gitanes ou foraines comme source d'insécurité. Le nomade serait un improductif qui ne contribuerait pas à la prospérité du pays. Idée fautive puisqu'il met en mouvement des échanges économiques et culturels qui ne se produiraient pas sans lui.

Les nouvelles peurs

La deuxième résistance refuse un fait d'habitat relativement nouveau qui mêle de façon hétérodoxe plusieurs populations dont la diversité s'unifie dans la question sous-jacente de l'accès au foncier, de la spéculation, de l'insuffisance de l'offre locative, etc.

On observe d'une part, à l'aube de sa prise de conscience, l'émergence de la volonté d'une partie de la population d'exercer une démocratie qu'on pourrait dire légère, fluide mais pugnace, qui prenne en compte la dimension de l'écologie, la maîtrise des matériaux, de l'énergie, de l'eau et le mode de vie « décroissant ». Cette responsabilité sur l'environnement s'exprime par une aspiration iconoclaste à ne laisser que peu d'empreinte dans le paysage, voire aucune.

D'autre part, apparaît une façon d'habiter qu'on peut dire opportuniste : des populations paupérisées sont acculées à rechercher ou à construire des habitations légères, mobiles ou de fortune parce qu'elles sont marginalisées par les évolutions économiques et les carences de l'état. Elles accordent leur habitat à leurs moyens.

Les travailleurs sociaux et les élus

C'est par le biais de l'« empowerment » que le groupe de travail pourrait aborder la question des cadres. L'« empowerment » est une pratique qui consiste à restaurer –souvent avec succès- chez les habitants la capacité à améliorer par eux-mêmes leur situation individuelle et collective en étant associés aux programmes d'habitat les concernant. Les démarches d'empowerment suscitent des résistances chez les professionnels du travail social : elles ne correspondent ni à leurs modes d'action habituels, ni à leur formation. D'autre part, l'empowerment inquiète les élus et l'état parce qu'il restitue à des habitants en état d'illégalité une légitimité et une conscience de leur devenir (...)

COMMENT AVANCER ?

Eclaircir la question de l'habitat léger et en tirer quelques problématiques permet d'envisager un travail d'éducation populaire. On constate qu'il existe un habitat indigne : les cartons, les tentes, et autres abris de fortune, mais de façon paradoxale les militants sont conduits à renouveler cette indignité en exigeant l'arrêt des expulsions, considérant que celles-ci ne font qu'empirer les situations de précarité et d'exclusion. Comment avancer ? L'abord caritatif absorbe tellement de forces qu'il n'en reste plus pour le travail de fond. La situation se pérennise par le traitement toujours reconduit de l'urgence. Il conviendrait plutôt de peser sur le changement des lois existantes. En effet, c'est très concrètement que le gouvernement s'apprête à légiférer sur des constats partiels et partiels.

Pour y parvenir, (...) il faut mobiliser une intelligence collective et les outils propres à clarifier le débat et à mettre en lumière une politique de guichet injustement sélective. Les constats et propositions résulteront des points de vue croisés d'acteurs identifiés : habitants, architectes, économistes, urbanistes, sociologues, militants, philosophes, juristes, administratifs. L'objectif de ce travail pourrait être que ses travaux aboutissent à des résultats concrets c'est-à-dire juridiquement viables (...)

Françoise Edmonde Morin et Clément David